



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Rapport financier annuel 2024-2025

Résultats financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025

Table des matières

Section 1 — Vue d’ensemble	3
Section 2 — Résumé à l’intention de la haute direction	4
Section 3 — Information financière comparative	7
Section 4 — États financiers audités	15
Déclaration de responsabilité de la direction	16
Rapport de l’auditeur indépendant	17
État de la situation financière	21
État des résultats et de la situation financière nette	22
État de la variation de la dette nette	23
État des flux de trésorerie	24
Notes aux États financiers	25
Section 5 — Annexe	45
Autorisations accordées à la Chambre selon un budget total rajusté conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	45

Section 1 — Vue d'ensemble

Le présent rapport résume les résultats financiers de la Chambre des communes pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025. Il donne une vue d'ensemble de haut niveau des principaux résultats financiers ainsi que du contexte opérationnel.

Le budget total de la Chambre des communes pour 2024-2025 était de 757,9 M\$, et un excédent de 17,5 M\$ a été déclaré. Cet excédent représente 4 % du Budget principal des dépenses voté et se situe dans les limites du report de fonds maximal admissible de 22,4 M\$ (5 % du Budget principal des dépenses voté). L'excédent global de 17,5 M\$ est principalement attribuable à une diminution des dépenses des députés par rapport à leur budget et à la réduction des déplacements pendant la période de prorogation. Ces économies ont été partiellement compensées par l'augmentation des coûts des initiatives approuvées par le Bureau de régie interne (Bureau) pour lesquelles aucun financement particulier n'a été alloué.

Des initiatives clés, comme la transformation des travaux parlementaires, les mises à niveau technologiques dans les bureaux de circonscription et les augmentations économiques pour certains employés de l'Administration de la Chambre, ont été financées au moyen de ressources internes.

Les états financiers inclus dans le présent rapport ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien et ont fait l'objet d'une vérification par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L, ce qui a donné lieu à une opinion sans réserve.

Gouvernance

Le Bureau est l'organe directeur de la Chambre des communes. Il prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre des communes, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses employés et ses députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est composé du Président de la Chambre, qui le préside, et de députés nommés représentant tous les partis reconnus. Le greffier de la Chambre des communes, qui relève du Président, est secrétaire du Bureau.

La Chambre des communes comprend deux programmes : le programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre et le programme de l'Administration de la Chambre. Le programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre inclut les résultats financiers des activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre ainsi que des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires.

On trouve plus de détails sur le rôle de chacun de ces groupes dans le Rapport annuel à la population canadienne, publié sur [noscommunes](https://noscommunes.ca).

Section 2 — Résumé à l'intention de la haute direction

Faits saillants

Le *Rapport financier annuel 2024-2025* présente le rendement financier de la Chambre des communes, reflétant un engagement ferme envers une gestion financière prudente et une allocation efficace des ressources.

Principaux résultats financiers

- **Budget total** : 757,9 M\$ (y compris les services reçus gratuitement et les rajustements législatifs).
- **Excédent réalisé** : 17,5 M\$ (4 % du Budget principal des dépenses voté), ce qui est inférieur au report de fonds maximal admissible de 22,4 M\$ (5 % du Budget principal des dépenses voté).
 - L'excédent global de 17,5 M\$ est principalement attribuable à une diminution des dépenses des députés par rapport à leur budget et à la réduction des déplacements pendant la période de prorogation. Ces économies ont été partiellement compensées par l'augmentation des coûts des initiatives approuvées par le Bureau pour lesquelles aucun financement particulier n'a été alloué.

Demande de report de fonds

L'Administration de la Chambre demande l'autorisation de reporter l'intégralité des 22,4 M\$ à 2025-2026 afin de continuer à financer les initiatives stratégiques et les opérations de la Chambre. Le report de fonds sera alloué comme suit :

- 7,3 M\$ aux budgets de bureau des députés et des agents supérieurs de la Chambre, conformément au *Manuel des allocations et des services aux députés*;
- 15,1 M\$ à l'Administration de la Chambre pour financer des initiatives à l'appui des députés et des opérations de la Chambre.

États financiers audités

KPMG s.r./S.E.N.C.R.L. a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers de la Chambre des communes pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025. La section 4 du présent rapport renferme les états financiers audités, y compris le rapport des auditeurs à la page 17.

Budget – Rapprochement

Lors de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025, le budget de la Chambre s'élevait à 757,9 M\$ et se composait des postes suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Budget principal des dépenses	623 692
Budget supplémentaire des dépenses (B) (report de fonds, sécurité, augmentations économiques)	41 389
Autorisations approuvées par le Bureau	665 081
Rajustements de fin d'exercice pour les autorisations législatives	(3 502)
Autorisations parlementaires à la disposition de la Chambre	661 579
Rajustements conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ¹	96 290
Budget total rajusté	757 869

¹ Section 5 — Annexe : Autorisations accordées à la Chambre conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résultats financiers des opérations par programme

Les résultats financiers des opérations de la Chambre par programme sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget de 2024-2025	Résultats nets de 2024-2025	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2023-2024	Changement (\$)	Changement (%)
Députés et agents supérieurs de la Chambre	368 936	353 165	15 771	4 %	363 961	(10 796)	(3 %)
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	9 762	6 094	3 668	38 %	6 831	(737)	(11 %)
Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre	378 698	359 259	19 439	5 %	370 792	(11 533)	(3 %)
Programme de l'Administration de la Chambre	264 838	266 800	(1 962)	(1 %)	271 622	(4 822)	(2 %)
Total des charges de fonctionnement nettes	643 536	626 059	17 477	3 %	642 414	(16 355)	(3 %)
Services reçus gratuitement	114 333	114 333	-	-	109 386	4 947	5 %
Total des charges de fonctionnement nettes	757 869	740 392	17 477	2 %	751 800	(11 408)	(2 %)

Les charges de fonctionnement nettes de la Chambre s'élèvent à **740,4 M\$**. Cela représente une diminution de **11,4 M\$** par rapport à l'exercice précédent, soit un budget inutilisé de **17,5 M\$**, ou de **2 %**. Cet excédent a été réalisé sur l'ensemble des programmes comme suit :

- **Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre** : les charges de fonctionnement nettes ont totalisé **353,2 M\$**, ce qui a donné lieu à un excédent de **15,8 M\$**;
- **Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires** : les charges de fonctionnement nettes se sont élevées à **6,1 M\$**, ce qui a donné lieu à un excédent de **3,7 M\$**;
- **Administration de la Chambre** : les charges de fonctionnement nettes ont totalisé **266,8 M\$**, ce qui représente un manque à gagner de **2 M\$**.

Le montant de **114,3 M\$** pour les services reçus gratuitement représente une augmentation de **4,9 M\$** par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à un changement de la méthode de calcul de la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance des députés. Les services reçus gratuitement comprennent les services d'installation offerts par Services publics et Approvisionnement Canada pour les locaux à bureaux utilisés par la Chambre, les cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance de soins de santé et dentaires et les frais administratifs liés aux indemnités des accidentés du travail. Ces coûts ne font pas partie du Budget principal des dépenses de la Chambre déposé au Parlement puisqu'ils sont fournis gratuitement à la Chambre.

Un rapprochement détaillé du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires utilisées pour l'exercice en cours se trouve à la note 3 (a) de la section 4 — États financiers audités.

Section 3 — Information financière comparative

Résultats financiers des opérations par catégorie de dépenses et de revenus

Les résultats financiers des opérations de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget de 2024-2025	Résultats nets de 2024-2025	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2023-2024	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	486 338	489 807	(3 469)	(1 %)	510 741	(20 934)	(4 %)
Transport et télécommunications	47 819	46 044	1 775	4 %	48 538	(2 494)	(5 %)
Services professionnels et spéciaux	31 155	29 803	1 352	4 %	25 393	4 410	17 %
Locations et licences	32 467	31 803	664	2 %	28 087	3 716	13 %
Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires	18 092	18 177	(85)	-	13 513	4 664	35 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	14 899	11 718	3 181	21 %	12 165	(447)	(4 %)
Services de publicité et d'impression	18 402	15 527	2 875	16 %	14 479	1 048	7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	10 132	10 132	-	-	10 399	(267)	(3 %)
Réparations et entretien	9 095	6 923	2 172	24 %	6 368	555	9 %
Paiements de transfert aux associations internationales	1 189	1 471	(282)	(24 %)	1 417	54	4 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	77	77	-	-	26	51	196 %
Autres	1 693	1 263	430	25 %	787	476	60 %
Total des charges de fonctionnement	671 358	662 745	8 613	1 %	671 913	(9 168)	(1 %)
Revenus							
Recouvrements de coûts	(24 891)	(32 890)	7 999	(32 %)	(25 695)	(7 195)	28 %
Services de restauration — ventes	(2 720)	(3 585)	865	(32 %)	(3 614)	29	(1 %)
Autres	(211)	(211)	-	-	(190)	(21)	11 %
Total des revenus	(27 822)	(36 686)	8 864	(32 %)	(29 499)	(7 187)	24 %
Total des charges de fonctionnement nettes	643 536	626 059	17 477	3 %	642 414	(16 355)	(3 %)
Autres charges : services reçus gratuitement¹							
Installations	76 813	76 813	-	-	78 600	(1 787)	(2 %)
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire	37 397	37 397	-	-	30 617	6 780	22 %
Indemnités pour accident du travail	123	123	-	-	169	(46)	(27 %)
Total des autres charges	114 333	114 333	-	-	109 386	4 947	5 %
Total des charges de fonctionnement nettes	757 869	740 392	17 477	2 %	751 800	(11 408)	(2 %)

¹ Les renseignements détaillés sur les services reçus gratuitement se trouvent à la note 14 (a) de la section 4 — États financiers audités.

Dans l'ensemble, les charges de fonctionnement nettes de **740,4 M\$** de la Chambre ont diminué de **11,4 M\$** (soit 2 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à ce qui suit :

- **Salaires et avantages sociaux** : Les principaux postes ayant contribué à la diminution globale de **20,9 M\$** sont les suivants :
 - un rajustement actuariel de 32,8 M\$ effectué au cours de l'exercice précédent aux comptes des allocations de retraite des parlementaires (ARP) et de convention de retraite des parlementaires (CRP), conformément au *Rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires au 31 mars 2022*;
 - des paiements rétroactifs pour les augmentations économiques accordées au cours de l'exercice précédent à certains employés de l'Administration de la Chambre.

Les réductions ci-dessus ont été partiellement compensées par des augmentations attribuables à ce qui suit :

- des augmentations liées au coût de la vie et à un plus grand nombre d'employés pour les députés et les agents supérieurs de la Chambre;
 - l'augmentation législative de l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*;
 - la dotation nécessaire au maintien et à l'amélioration des programmes de sécurité ainsi qu'à la transformation des travaux parlementaires, les préparatifs électoraux et les projets axés sur les députés.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **4,4 M\$** principalement pour appuyer divers projets visant à répondre aux besoins de la Chambre et de ses députés, et à l'accroissement des services de sécurité offerts aux députés.
 - **Locations et licences** : augmentation de **3,7 M\$** principalement attribuable à la hausse des coûts des licences informatiques pour les systèmes à l'appui des députés et de l'Administration de la Chambre, ainsi qu'à l'augmentation des frais de location des bureaux de circonscription.
 - **Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires** : augmentation de **4,7 M\$** principalement attribuable à l'achat d'équipement informatique et d'appareils multifonctions dans le cadre des mises à jour du cycle de vie technologique dans les bureaux de circonscription et les bureaux parlementaires des députés; ainsi qu'ajout d'équipement de sécurité dans les bureaux de circonscription.
 - **Revenus** : augmentation de **7,2 M\$** principalement attribuable à des recouvrements plus élevés pour des services fournis aux ministères fédéraux, comme Services publics et Approvisionnement Canada, découlant de nouveaux projets et d'une hausse des taux salariaux. D'autres recouvrements sont liés à la modernisation du réseau de la cité parlementaire et aux services de sécurité fournis aux partenaires.
 - **Services reçus gratuitement** : augmentation globale de **4,9 M\$** principalement attribuable à la contribution plus élevée de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire. Elle s'explique principalement par un changement dans la méthode de calcul, des rajustements à la hausse des salaires et une baisse du taux de cotisation. L'écart restant s'explique par une diminution des coûts des services d'installation.

Résultats des opérations par programme

Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre

Députés et agents supérieurs de la Chambre (activités)

Les résultats financiers des opérations des députés et des agents supérieurs de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont indiqués ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget de 2024-2025	Résultats nets de 2024-2025	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2023-2024	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	262 147	250 890	11 257	4 %	271 197	(20 307)	(7 %)
Transport et télécommunications	36 065	37 284	(1 219)	(3 %)	38 937	(1 653)	(4 %)
Services professionnels et spéciaux	10 225	10 178	47	-	8 828	1 350	15 %
Locations et licences	21 103	20 322	781	4 %	18 420	1 902	10 %
Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires	8 006	10 847	(2 841)	(35 %)	4 358	6 489	149 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	9 073	6 910	2 163	24 %	6 342	568	9 %
Services de publicité et d'impression	18 313	15 378	2 935	16 %	14 335	1 043	7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	682	682	-	-	-	682	-
Réparations et entretien	2 306	1 545	761	33 %	944	601	64 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1	1	-	-	-	1	-
Autres	1 156	827	329	28 %	640	187	29 %
Total des charges de fonctionnement	369 077	354 864	14 213	4 %	364 001	(9 137)	(3 %)
Revenus							
Recouvrements de coûts	(81)	(1 639)	1 558	(1 923 %)	-	(1 639)	-
Autres	(60)	(60)	-	-	(40)	(20)	50 %
Total des revenus	(141)	(1 699)	1 558	(1 105 %)	(40)	(1 659)	4 148 %
Total des charges de fonctionnement nettes	368 936	353 165	15 771	4 %	363 961	(10 796)	(3 %)

Les charges de fonctionnement nettes totales de **353,2 M\$** pour les activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre représentent une diminution de **10,8 M\$** (3 %) par rapport à l'exercice précédent. Voici les principaux écarts d'un exercice à l'autre :

- **Salaires et avantages sociaux** : diminution de **20,3 M\$** principalement en raison d'un rajustement actuariel de 32,8 M\$ des comptes de ARP et du CRP de l'exercice précédent, conformément au *Rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires au 31 mars 2022*. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation législative de l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, ainsi que par la hausse des coûts des régimes d'avantages sociaux des employés, les augmentations liées au coût de la vie pour les employés des députés et des agents supérieurs de la Chambre, et l'accroissement du nombre d'employés.
- **Transport et télécommunications** : diminution de **0,2 M\$** principalement attribuable à la baisse des dépenses liées aux déplacements (vols, hôtels, indemnités journalières, taux de kilométrage, etc.) des députés et de leurs employés en raison de la prorogation, pendant laquelle toutes les délibérations parlementaires en Chambre et en comités ont été suspendues.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **1,4 M\$** principalement attribuable aux initiatives destinées à maintenir et à renforcer la sécurité des députés, et à une hausse des activités d'accueil des députés. L'augmentation est partiellement compensée par une diminution temporaire des coûts de soutien en raison de la mise en œuvre d'un modèle opérationnel transitoire.
- **Locations et licences** : augmentation de **1,9 M\$** principalement attribuable à la hausse des coûts des licences informatiques pour les systèmes à l'appui des députés et de l'Administration de la Chambre, ainsi qu'à l'augmentation des frais de location des bureaux de circonscription.
- **Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires** : augmentation de **6,5 M\$** principalement attribuable à l'achat d'équipement informatique et d'appareils multifonctions dans le cadre des mises à jour du cycle de vie technologique dans les bureaux de circonscription et les bureaux parlementaires des députés, ainsi qu'à l'augmentation de l'équipement de sécurité dans les bureaux de circonscription.
- **Revenus** : augmentation de **1,7 M\$** principalement attribuable aux recouvrements pour les services de sécurité fournis aux partenaires.

En fin d'exercice, l'excédent dégagé par les activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre était de **15,8 M\$**.

Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires

Les résultats financiers des opérations des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires par catégorie de dépenses et de revenus sont indiqués ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget de 2024-2025	Résultats nets de 2024-2025	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2023-2024	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	500	543	(43)	(9 %)	530	13	2 %
Transport et télécommunications	8 124	4 456	3 668	45 %	5 776	(1 320)	(23 %)
Services professionnels et spéciaux	1 295	1 200	95	7 %	1 284	(84)	(7 %)
Locations et licences	1 021	526	495	48 %	63	463	735 %
Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires	4	-	4	100 %	-	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	8	15	(7)	(88 %)	17	(2)	(12 %)
Services de publicité et d'impression	-	3	(3)	-	5	(2)	(40 %)
Paiements de transfert aux associations internationales	954	1 282	(328)	(34 %)	1 184	98	8 %
Autres	13	50	(37)	(273 %)	22	28	127 %
Total des charges de fonctionnement	11 919	8 075	3 844	32 %	8 881	(806)	(9 %)
Revenus							
Recouvrements de coûts	(2 082)	(1 906)	(176)	8 %	(1 968)	62	(3 %)
Autres	(75)	(75)	-	-	(82)	7	(9 %)
Total des revenus	(2 157)	(1 981)	(176)	8 %	(2 050)	69	(3 %)
Total des charges de fonctionnement nettes	9 762	6 094	3 668	38 %	6 831	(737)	(11 %)

Les charges de fonctionnement nettes totales de **6,1 M\$** des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires représentent une diminution de **0,7 M\$** (11 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principaux écarts d'un exercice à l'autre sont les suivants :

- **Transport et télécommunications** : diminution de **1,3 M\$** principalement attribuable à la baisse des dépenses liées aux déplacements (vols, hôtels, indemnités journalières, taux de kilométrage, etc.) des comités, associations parlementaires et échanges parlementaires découlant de la prorogation, pendant laquelle toutes les délibérations parlementaires en Chambre et en comités ont été suspendues, ainsi qu'à des frais de déplacement globaux moins élevés liés aux conférences tenues pendant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.
- **Locations et licences** : augmentation de **0,5 M\$** en raison de la location d'équipement audio et vidéo pour la 49^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la 70^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Les comités, associations parlementaires et échanges parlementaires ont terminé l'exercice avec un excédent de **3,7 M\$**, principalement en raison de la réduction des dépenses pour les activités et conférences des comités, et de l'incidence de la prorogation.

Programme de l'Administration de la Chambre

Les résultats financiers des opérations de l'Administration de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont indiqués ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2024-2025	Résultats nets de 2024-2025	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2023-2024	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	223 691	238 374	(14 683)	(7 %)	239 014	(640)	-
Transport et télécommunications	3 630	4 304	(674)	(19 %)	3 825	479	13 %
Services professionnels et spéciaux	19 635	18 425	1 210	6 %	15 281	3 144	21 %
Locations et licences	10 343	10 955	(612)	(6 %)	9 604	1 351	14 %
Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires	10 082	7 330	2 752	27 %	9 155	(1 825)	(20 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 818	4 793	1 025	18 %	5 806	(1 013)	(17 %)
Services de publicité et d'impression	89	146	(57)	(64 %)	139	7	5 %
Amortissement des immobilisations corporelles	9 450	9 450	-	-	10 399	(949)	(9 %)
Réparations et entretien	6 789	5 378	1 411	21 %	5 424	(46)	(1 %)
Paiements de transfert aux associations internationales	235	189	46	20 %	233	(44)	(19 %)
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	76	76	-	-	26	50	192 %
Autres	524	386	138	26 %	125	261	209 %
Total des charges de fonctionnement	290 362	299 806	(9 444)	(3 %)	299 031	775	-
Revenus							
Recouvrements de coûts	(22 728)	(29 345)	6 617	(29 %)	(23 727)	(5 618)	24 %
Services de restauration — ventes	(2 720)	(3 585)	865	(32 %)	(3 614)	29	(1 %)
Autres	(76)	(76)	-	-	(68)	(8)	12 %
Total des revenus	(25 524)	(33 006)	7 482	(29 %)	(27 409)	(5 597)	20 %
Total des charges de fonctionnement nettes	264 838	266 800	(1 962)	(1 %)	271 622	(4 822)	(2 %)

Les charges de fonctionnement nettes totales de l'Administration de la Chambre s'élèvent à **266,8 M\$**, représentant une diminution de **4,8 M\$** (2 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par ce qui suit :

- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **3,1 M\$** en raison principalement du soutien destiné à divers projets visant à répondre aux besoins de la Chambre et de ses députés.
- **Locations et licences** : augmentation de **1,4 M\$** principalement attribuable à la hausse des coûts des licences informatiques pour les systèmes à l'appui de l'Administration de la Chambre.
- **Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires** : diminution de **1,8 M\$** principalement attribuable au transfert des achats d'équipement pour le centre de données au programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre.

- **Revenus** : augmentation de **5,6 M\$** principalement attribuable à des recouvrements plus élevés pour les services fournis aux ministères fédéraux, comme Services publics et Approvisionnement Canada, découlant de nouveaux projets et de la hausse des taux salariaux. D'autres recouvrements sont associés à la modernisation du réseau de la cité parlementaire dans le cadre de laquelle des services ont été fournis aux partenaires.

Malgré les pressions économiques, l'Administration de la Chambre a continué d'exécuter efficacement ses programmes. Elle a toutefois enregistré un budgétaire de **2 M\$ (1 %)** à la fin de l'exercice. Ce manque à gagner est principalement attribuable aux coûts non financés absorbés pour l'inflation non liée aux salaires, les initiatives approuvées par le Bureau, comme la transformation des travaux parlementaires et les augmentations économiques de certains employés de l'Administration de la Chambre.

La Chambre des communes a reçu un Budget supplémentaire des dépenses de 21,2 M\$ provenant du report de fonds du budget de fonctionnement de 2023-2024, lequel a été alloué au cours de l'exercice 2024-2025 comme suit : 7,9 M\$ aux budgets de bureau des députés et des agents supérieurs de la Chambre et 13,3 M\$ à des initiatives stratégiques gérées par l'Administration de la Chambre à l'appui des députés. Parmi ces initiatives clés, citons :

- 3,2 M\$ pour les services offerts aux députés et les opérations de la Chambre;
- 2,5 M\$ pour des initiatives de mise en conformité telles que le *Plan d'accessibilité de la Chambre des communes 2023-2025*;
- 2,3 M\$ pour la mise en œuvre de Mes Finances (nouveau système financier de remboursement des dépenses des députés);
- 1,4 M\$ pour des mises à niveau et l'amélioration des technologies de l'information.

Événements importants et environnement opérationnel actuel

Répercussions sur les tendances des dépenses

Inflation : L'indice des prix à la consommation (IPC)² ajusté a légèrement augmenté, passant de 2 % en mars 2024 à 2,2 % en mars 2025, ce qui reflète une hausse continue du coût de la vie, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente. L'Administration de la Chambre n'inclut pas les rajustements inflationnistes non salariaux dans le Budget principal des dépenses. Elle continue de surveiller et d'évaluer ces répercussions et demandera à obtenir des fonds supplémentaires, au besoin.

Tarifs douaniers : Les nouveaux tarifs mondiaux imposés par les États-Unis n'ont eu aucune répercussion notable sur le rendement financier de la Chambre en 2024-2025 (principalement en raison de leur mise en œuvre tardive au cours de l'exercice), mais leurs conséquences futures demeurent incertaines. Pour l'exercice 2025-2026, ces mesures commerciales pourraient influencer sur le coût et la disponibilité des biens, entraînant une nouvelle instabilité dans les processus d'approvisionnement et de planification financière. En plus des tarifs, des signes de pressions à la hausse sur les prix commencent à apparaître dans certaines catégories. La direction continuera de surveiller la situation, en évaluant les risques dans la chaîne d'approvisionnement et en s'assurant de la souplesse des stratégies d'approvisionnement et de leur alignement sur les priorités organisationnelles.

² L'IPC ajusté exclut les composantes volatiles telles que les fruits et légumes, l'essence, les taux d'intérêt hypothécaires et les produits du tabac.

Prorogation : Les frais de déplacement ont été inférieurs aux prévisions en raison de la prorogation du Parlement, annoncée le 6 janvier 2025, pendant laquelle l'ensemble des travaux parlementaires en Chambre et en comités ont été suspendus.

Initiatives de transformation opérationnelle

Accessibilité : La Chambre a publié officiellement son [Plan d'accessibilité 2023-2025](#) en décembre 2022. Préparé conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), ce plan décrit les mesures que la Chambre prendra pour recenser, éliminer et prévenir les obstacles qui limitent la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. La Chambre reconnaît que chaque personne a ses propres forces et exigences, et elle valorise cette diversité.

Le [Rapport d'étape 2024](#), publié en décembre 2024, présente plusieurs réalisations importantes, notamment :

- Des améliorations importantes à l'accessibilité des sites Web et à la formation destinée aux députés, à leur personnel et aux gestionnaires de l'Administration de la Chambre afin de leur donner les outils nécessaires pour soutenir les employés en situation de handicap ;
- L'élaboration d'une politique visant à mieux soutenir les membres du personnel en situation de handicap ;
- La création d'un groupe pour le personnel en situation de handicap et leurs collègues solidaires afin de rendre l'organisation plus inclusive.

On trouve plus d'information sur ces initiatives dans le Rapport d'étape de 2024.

Amélioration de l'environnement de sécurité : Les progrès de diverses initiatives portant sur l'amélioration de la sécurité des députés, amorcées en 2020-2021, se poursuivront en 2025-2026 et par la suite. Ces initiatives visent à assurer un environnement sécuritaire aux députés et à leur personnel dans la cité parlementaire, dans leurs résidences et dans leur circonscription.

Investissement dans l'infrastructure : L'investissement nécessaire pour moderniser et réhabiliter l'édifice du Centre (désormais appelé l'édifice du Parlement) dans le cadre de la Vision et le plan à long terme (VPLT) s'est poursuivi cette année. L'objectif est de fournir aux parlementaires des installations modernisées pour répondre à leurs besoins en technologie, en radiodiffusion et en vidéoconférence, en sécurité physique, en cybersécurité, en accessibilité et en durabilité.

Évaluation stratégique interne des opérations : La Chambre des communes, sous la direction du greffier et secondée par le Groupe de gestion du greffier, a élaboré le cadre de l'Évaluation stratégique interne des opérations (ESIO) pour améliorer l'efficacité et la durabilité. Approuvé par le Bureau le 5 décembre 2024, le cadre porte sur l'efficacité et l'amélioration de la prestation de services grâce à des outils d'aide à la décision comme des catalogues de services et des mesures de rendement. L'ESIO couvrira une période de trois ans et fera l'objet de rapports continus sur les résultats.

L'ESIO s'aligne sur le [Plan stratégique 2023-2027](#) de l'Administration de la Chambre et s'articule autour de quatre grands piliers : gouvernance, gérance, efficacité opérationnelle et gestion des risques.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Section 4 — États financiers audités

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes (la Chambre) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé les États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

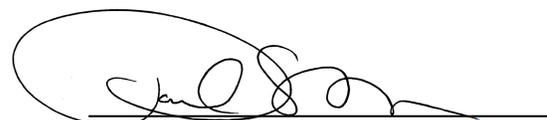
La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion, conçu pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'intégrité et à l'objectivité des données des États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre.

À la demande de la direction, les États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., le cabinet comptable indépendant mandaté par la Chambre.

Au nom de la Chambre des communes,


Eric Janse
Greffier de la Chambre des communes


Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2025



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au greffier de la Chambre des communes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, la variation de la dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- des informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l. c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 4 juin 2025



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Actifs financiers		
Encaisse	8	17
Somme à recevoir du Trésor	29 826	22 510
Débiteurs – note 7	6 802	7 461
Avances – note 8	652	663
Stocks aux fins de revente	467	442
Total des actifs financiers	37 755	31 093
Passifs		
Créiteurs et charges à payer – note 4	40 871	40 136
Indemnités de vacances et congés compensatoires	14 092	13 962
Avantages sociaux des employés – note 5	32 708	30 363
Fonds de recherche de la flamme du centenaire – note 6	18	21
Total des passifs	87 689	84 482
Dette nette	49 934	53 389
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	17 505	15 546
Stocks aux fins d'utilisation	11 367	10 289
Immobilisations corporelles – note 9	59 054	45 632
Total des actifs non financiers	87 926	71 467
Situation financière nette – excédent	(37 992)	(18 078)

Obligations contractuelles – note 10

Passif éventuel – note 11 (a)

Approuvé par :


Eric Janse
Greffier de la Chambre des communes


Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Le 4 juin 2025



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget	2025	2024
(en milliers de dollars)	note 12		
Charges de fonctionnement – note 15			
Salaires et avantages sociaux	486 338	489 807	510 741
Transport et télécommunications	47 819	46 044	48 538
Services professionnels et spéciaux	31 155	29 803	25 393
Locations et licences	32 467	31 803	28 086
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	18 092	18 177	13 514
Services publics, fournitures et approvisionnements	14 899	11 718	12 165
Services de publicité et d'impression	18 402	15 527	14 479
Amortissement des immobilisations corporelles	10 132	10 132	10 399
Réparations et entretien	9 095	6 923	6 368
Paiements de transfert aux associations internationales	1 189	1 471	1 417
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	77	77	26
Autres	1 693	1 263	787
Total des charges de fonctionnement	671 358	662 745	671 913
Revenus			
Recouvrements de coûts	24 891	32 890	25 695
Services de restauration – ventes	2 720	3 585	3 614
Autres	211	211	190
Total des revenus	27 822	36 686	29 499
Total des charges de fonctionnement nettes	643 536	626 059	642 414
Autres charges			
Services reçus gratuitement – note 14 (a)			
Installations	76 813	76 813	78 600
Part de l'employeur pour régimes d'assurance maladie et dentaire	37 397	37 397	30 617
Indemnités des accidentés du travail	123	123	169
Total des autres charges	114 333	114 333	109 386
Coût de fonctionnement net	757 869	740 392	751 800
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(635 313)	(637 828)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	(7 316)	1 834
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	-	(114 333)	(109 386)
Transfert net des ministères fédéraux – note 14 (c)	-	(3 344)	(63)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(19 914)	6 357
Situation financière nette – début de l'exercice	-	(18 078)	(24 435)
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	(37 992)	(18 078)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(19 914)	6 357
Variation due aux immobilisations corporelles		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – <i>note 14 (c)</i>	20 295	15 116
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 132)	(10 399)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(77)	(26)
Transfert d'immobilisations corporelles des ministères fédéraux – <i>note 14 (c)</i>	3 346	25
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10)	(99)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	13 422	4 617
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	1 078	2 616
Variation due aux charges payées d'avance	1 959	490
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(3 455)	14 080
Dette nette – début de l'exercice	53 389	39 309
Dette nette – fin de l'exercice	49 934	53 389



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	740 392	751 800
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(114 333)	(109 386)
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 132)	(10 399)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(77)	(26)
Transfert de salaires payés en trop aux ministères fédéraux – note 14 (c)	2	(38)
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation de l'encaisse	(9)	(10)
Diminution des débiteurs	(659)	165
Augmentation (diminution) des avances	(11)	(8)
Augmentation des charges payées d'avance	1 959	490
Augmentation (diminution) des stocks	1 103	2 445
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(735)	(8 740)
Diminution des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(130)	(666)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(2 345)	(2 818)
Diminution du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	3	2
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	615 028	622 811
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – note 14 (c)	20 295	15 116
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10)	(99)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	20 285	15 017
Encaisse nette fournie par le Trésor	635 313	637 828



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La **Chambre des communes** (la Chambre) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle est composée de 343 députés.

Le **Bureau de régie interne** (le Bureau) est l'organe directeur de la Chambre. Le Bureau prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses services, ses employés, ainsi que les députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** (le greffier) est le secrétaire du Bureau de régie interne et le premier dirigeant de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateur et de représentant de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président de la Chambre, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** (l'Administration) fournit aux députés les services de soutien nécessaires au cours d'une législature et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assurant la continuité des activités d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et un soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs, juridiques et financiers, ainsi que les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration et de traiteur, des ressources humaines, et de santé et de sécurité.

Les employés de la Chambre s'efforcent de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 343 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration compte 1 864 équivalents temps plein permanents comptabilisés au budget qui relèvent du greffier. Le greffier est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre et supervise les Communications corporatives, l'Audit et amélioration, et les Services de conservation.

Le légiste et conseiller parlementaire fournit un éventail complet de services juridiques et législatifs au Président de la Chambre, au Bureau, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration.

Le sous-greffier, Procédure dirige les Services de la procédure et offre une gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président de la Chambre, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre.

L'administrateur en chef offre aux députés une vaste gamme de services administratifs, en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions. L'administrateur en chef supervise le fonctionnement et la prestation de services de plusieurs secteurs administratifs (notamment les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire). De plus, il contribue au soutien des activités de planification stratégique et de production de rapports, de même qu'au soutien de l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La production de rapports financiers sur les autorisations consenties à la Chambre ne correspond pas à la production des rapports financiers en fonction des normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre fonctionne dans les limites du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations effectuées avec des ministères fédéraux et les autres institutions parlementaires.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation de crédits pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Une réserve est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les articles de papeterie et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (y compris les logiciels) sont comptabilisées au coût, lequel comprend les montants directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration d'un actif. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail

La Chambre ne possède pas d'actifs incorporels acquis. Les autres actifs incorporels, tels que les œuvres d'art ou les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ne sont pas inscrits dans ces états financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et congés annuels

Les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé en fonction des conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux congés annuels est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre qui sont normalement financées au moyen des autorisations parlementaires des exercices futurs.

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leur convention collective ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre au RRFP sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre relativement au RRFP. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du RRFP.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de retraite à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période au cours de laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation de services de technologie de l'information et de gestion de l'information à d'autres institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les cotisations des employeurs aux régimes d'assurance-maladie et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Instruments financiers

Initialement, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et ils sont ensuite comptabilisés selon leur coût ou leur coût amorti, sauf si la direction choisit de les reporter à leur juste valeur. La direction a choisi de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas inclus dans les présentes, car aucun des instruments financiers de la Chambre n'a besoin d'être réévalué.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(n) Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où les opérations ont lieu.

(o) Incertitude liée à la mesure

La préparation des États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont les suivants : le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement, et les rajustements nécessaires sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Coût de fonctionnement net	740 392	751 800
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(114 333)	(109 386)
Utilisation de charges payées d'avance	(18 448)	(17 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 132)	(10 399)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(130)	(666)
Stocks utilisés	635	(187)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(87)	(125)
Remboursement de charges d'exercices précédents	156	192
Avantages sociaux des employés	(2 345)	(2 818)
Transferts aux actifs en développement	8 438	11 794
Autres	7 112	(8 983)
	(129 134)	(137 578)
<i>Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	11 779	3 309
Achats de stocks	468	2 633
Charges payées d'avance	20 407	17 490
Autres	190	263
	32 844	23 695
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	644 102	637 917



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	487 085	464 200
Montants législatifs	174 494	204 081
	661 579	668 281
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(17 477)	(30 364)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	644 102	637 917

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Créditeurs – entités externes	12 721	10 845
Créditeurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	4 097	826
	16 818	11 671
Traitements et salaires courus	22 080	27 836
Autres charges à payer	1 973	629
Total des crédoiteurs et des charges à payer	40 871	40 136



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur des autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	16 619	15 740
Changement au passif pour l'exercice	3 337	2 141
Prestations versées pendant l'exercice	(1 366)	(1 262)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	18 590	16 619



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	13 744	11 805
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 626	1 565
Coût des intérêts	459	350
Perte actuarielle	425	1 893
	16 254	15 613
Prestations versées pendant l'exercice	(2 136)	(1 869)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	14 118	13 744

Au 31 mars 2025, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employés de la Chambre a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. La prochaine évaluation actuarielle sera achevée le 31 mars 2027. Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation au titre des congés de maladie des employés.

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,10 %	3,40 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2025	3,5 %	2,6 %
2026 et années suivantes	2,6 %	2,6 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,4 ans	13,4 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer des rapports sur les contributions d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli au monument de la flamme du centenaire sur la Colline du Parlement à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Débiteurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	5 930	6 338
Débiteurs – entités externes	2 524	2 775
	8 454	9 113
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(1 652)	(1 652)
Total des débiteurs	6 802	7 461

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Petite caisse pour les députés	580	581
Avances pour les déplacements, les frais d'études et autres avances	33	41
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	29	31
Avances liées aux frais postaux	10	10
Total des avances	652	663



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	31 mars 2024	Acquisitions	Aliénations et rajustements	Transferts d'actifs en développement	31 mars 2025	31 mars 2024	Amortissement	Aliénations et rajustements	31 mars 2025	2025	2024
Matériel et infrastructure informatiques	18 900	4 925	(2 739)	-	21 086	16 323	2 317	(2 686)	15 954	5 132	2 577
Logiciels	59 493	(13)	(3 661)	4 822	60 641	46 532	4 328	(3 662)	47 198	13 443	12 961
Machinerie et équipement	10 187	2 697	(567)	-	12 317	7 816	698	(565)	7 949	4 368	2 371
Véhicules	2 244	-	-	-	2 244	1 480	241	-	1 721	523	764
Autre équipement	9 502	1 107	(665)	-	9 944	5 603	990	(636)	5 957	3 987	3 899
Améliorations locatives	16 031	2 850	(222)	4 454	23 113	10 454	1 558	(217)	11 795	11 318	5 577
Actifs en développement	17 483	12 075	1	(9 276)	20 283	-	-	-	-	20 283	17 483
Total	133 840	23 641	(7 853)	-	149 628	88 208	10 132	(7 766)	90 574	59 054	45 632

Au cours de l'exercice, la Chambre a reçu un produit de 10 000 \$ (2024 – 99 080 \$) et a subi une perte de 77 468 \$ (2024 – 26 247 \$) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2026	2027	2028	2029	2030 et années suivantes	Total
Ententes des fournisseurs	19 656	1 881	600	620	328	23 085

Dans le cours normal des activités, la Chambre assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Ces garanties couvrent jusqu'à quatre mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2025, l'obligation maximale est estimée à 4 327 975 \$ (4 080 193 \$ au 31 mars 2024).

11. Passif et actifs éventuels

(a) Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités, et sa résolution ultime est inconnue.

(b) Réclamations et litiges

La Chambre a fait l'objet de réclamations dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties de montants déterminés, d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé, à l'exception des montants divulgués ci-dessous.

La Chambre a inscrit une provision pour les réclamations et les litiges de 521 400\$ (185 700 \$ en 2023-2024) pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Cette provision repose sur la meilleure estimation de la direction, une analyse des réclamations spécifiques et l'expérience passée en matière de réclamations similaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne dépassera pas de manière significative le montant provisionné.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires qui sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie et les normes comptables canadiennes pour le secteur public qui suivent la comptabilité d'exercice, les chiffres du budget présentés ont été rajustés afin qu'ils soient conformes à la comptabilité d'exercice. Le tableau suivant présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement des budgets :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025
Autorisations disponible à la Chambre (note 3(b))	661 579
Services reçus gratuitement	114 333
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 647)
Charges payées d'avance	(1 959)
Transferts aux actifs en développement	(8 438)
Inventaires	(1 103)
Autres rajustements	(4 896)
Budget total sur base de comptabilité d'exercice	757 869

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des revenus des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

À la fois les employés et la Chambre versent des cotisations au RRFP. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 32 772 239 \$ (28 541 919 \$ en 2023-2024), soit environ 1,02 fois (1,02 fois en 2023-2024) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du RRFP avant le 1^{er} janvier 2013, et 1 fois (1 fois en 2023-2024) les cotisations des employés pour les nouveaux membres qui doivent y contribuer depuis le 1^{er} janvier 2013 ou une date ultérieure.

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au RRFP se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du RRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et le compte de convention de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition qu'ils aient versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3% de la moyenne la plus élevée des revenus annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75% de la moyenne annuelle des revenus ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

À la fois les députés et la Chambre versent des cotisations au régime de retraite. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 16 048 337 \$ (16 266 007 \$ en 2023-2024).

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre est apparentée à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux sociétés d'État. La Chambre effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des montants d'échange convenus.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Services publics et Approvisionnement Canada – services d'installations	76 813	78 600
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les régimes d'assurance maladie et dentaire	37 397	30 617
Emploi et Développement social Canada – frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	123	169
Total des services reçus gratuitement	114 333	109 386

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Par conséquent, des organismes de services communs fournissent gratuitement des services particuliers aux ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission de chèques et de traduction fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges qui figurent ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Charges – ministères fédéraux	172 470	166 549
Recouvrements – ministères fédéraux	33 193	26 029



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés (suite)

(c) Transferts d'autres ministères fédéraux

Au cours de l'exercice, la Chambre a enregistré les transactions résultant de transferts avec les ministères et organismes fédéraux comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Immobilisations reçues de la part de Services publics et Approvisionnement Canada		
Valeur nette comptable transférée	13 915	7 090
Réduction après l'application de la politique sur les immobilisations	(10 569)	(7 065)
Transfert net d'immobilisations corporelles	3 346	25
Trop-payé de salaire des employés transférés vers et depuis les ministères fédéraux	(2)	38
Transfert net total des ministères fédéraux	3 344	63

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Députés et agents supérieurs de la Chambre	354 864	364 001
Comités, Associations parlementaires et Échanges parlementaires	8 075	8 881
Administration de la Chambre	299 806	299 031
Total des charges de fonctionnement	662 745	671 913



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Risques financiers

La Chambre est soumise aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

- a) Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier entraîne une perte financière pour la Chambre en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Chambre est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les créances et les avances mentionnées dans les notes 7 et 8, qui sont dues principalement par des ministères, des agences et des sociétés d'État du gouvernement fédéral et par des parties externes. La direction estime que ces soldes ne présentent pas de risque de crédit significatif supérieur aux provisions pour créances douteuses qui ont été constituées.
- b) Le risque de liquidité est le risque que le Parlement éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers. La Chambre reçoit les autorisations parlementaires chaque année. La Chambre gère le risque de liquidité en veillant à ce que les dépenses annuelles totales ne dépassent pas ces autorisations, comme indiqué dans la note 3(b).
- c) Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Les instruments financiers de la Chambre ne sont pas soumis à un risque de marché significatif, car elle ne détient pas d'investissements, de dettes ou de devises étrangères.

Les risques financiers du Parlement et le processus de gestion de ces risques n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente.

17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2024 ont été reclassées afin de respecter la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours. Ces changements n'ont aucune incidence sur le coût net des opérations ou la dette nette de l'exercice précédent.

Section 5 — Annexe

Autorisations accordées à la Chambre selon un budget total rajusté conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024-2025	2023-2024	Changement (\$)
Budget principal des dépenses	623 692	597 134	26 558
Budget supplémentaire des dépenses (B)	41 389	19 763	21 626
Budget supplémentaire des dépenses (C)	-	24 328	(24 328)
Total des autorisations approuvées par le Bureau	665 081	641 225	23 856
Rajustements en fin d'exercice pour les autorisations législatives utilisées	(3 502)	27 056	(30 558)
Autorisations parlementaires totales à la disposition de la Chambre	661 579	668 281	(6 702)
Rajustements conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public			
Services reçus gratuitement	114 333	109 386	4 947
Achats et amortissement des immobilisations corporelles	2 559	7 090	(4 531)
Charges payées d'avance	(1 960)	(490)	(1 470)
Transferts aux actifs en développement	(8 438)	(11 794)	3 356
Inventaires	(5 309)	(2 446)	(2863)
Autres rajustements	(4 895)	12 137	(17 032)
Total des rajustements comptables	96 290	113 883	(17 593)
Budget total rajusté	757 869	782 164	(24 295)

Le budget est conforme à la note 12 des états financiers audités.